

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 61

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 7**ÉTAT D**

« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	0	0	0
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	0	0	0	0
Désendettement de l'État	-42 904 311	0	-42 904 311	0
TOTAUX	-42 904 311	0	-42 904 311	0
SOLDE	-42 904 311		-42 904 311	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 42 904 311 euros du programme 755. Désendettement de l'État.

Cette année encore, le produit des contraventions issu des usagers de la route contribuera au désendettement de l'État.

Or, selon le dernier rapport du Forum économique mondial, la France placée à la 7^{ème} place du réseau routier le plus performant au monde en 2011 chute à la 18^{ème} place en 2019.

Madame Elisabeth Borne reconnaissait d'ailleurs que l'état déplorable de certaines routes était largement dû à un sous-investissement. Selon celle-ci, « 50 % des chaussées sont à renouveler et près d'un pont sur dix est en mauvais état ».

Si le désendettement de l'État est une nécessité, la sécurité des Français sur la route l'est tout autant.